



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 7 mai 2019 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 356 370 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 110 rue Baker, que la superficie totale des bâtiments accessoires soit de 68 mètres carrés contrairement au règlement qui prévoit 55 mètres carrés maximum;
- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant les numéros de lots 6 023 724 et 6 023 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis sur la rue Arthur-Villeneuve, que l'habitation unifamiliale de type jumelé soit :
  - localisée à 2,5 mètres minimum de la ligne latérale contrairement au règlement qui prévoit 3 mètres minimum;
  - que le stationnement soit localisé en façade avant vis-à-vis le perron et sans bande de verdure contrairement au règlement qui exige une bande minimale de 2 mètres entre le bâtiment et l'espace de stationnement;
  - que le taux d'occupation du bâtiment principal soit de 33,5 % contrairement au règlement qui prévoit 30 % maximum.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 10 avril 2019.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA